

DECISION N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU _____
Portant ouverture du concours d'entrée en **Première Année de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda (ENSPB)** et fixant le nombre de places disponibles au titre de l'année académique 2020/2021.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la Law N°005 du 16 Avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret N°93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
- Vu le décret N° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions commune aux Universités
- Vu le décret N° 2010/371 du 14 Décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret N° 2011/045 du 08 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le décret N° 2012/433 du 01 Octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret N° 2013/0891/PM du 12 Mars 2013 portant nomination des responsables du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret n° 2015/434 du 02 Octobre 2015 portant remaniement du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2015/541 du 27 Novembre 2017 portant nomination du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret n° 2017/581 du 24 Novembre 2017 portant organisation administrative et académique de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret n° 2017/582 du 24 Novembre 2017 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/45 du 8 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
- Vu le décret n° 2018/074 du 29 Janvier 2018 portant nomination des responsables dans certaines Université d'Etat ;
- Vu le décret N° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2018/191 of 02 Mars 2018 portant remaniement du Gouvernement;
- Vu l'arrêté n°20-00407 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 26 mai 2020 modifiant l'arrêté n° 20/00106/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 17 mars 2020 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2020-2021;

Décide:

Article 1^{er}: Un concours d'entrée est lancé pour l'admission des élèves en **Première année du cycle des Ingénieurs de Travaux (B. Eng)**, et par conséquent du cycle des Ingénieurs de Conception (M. Eng) de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Université de Bamenda pour l'année académique 2020/2021 dans les domaines et filières suivants:

N/S	Domaine	Programme	Nombre de places
1	Génie Civil et Architecture	Génie Civil	70
2	Génie Informatique	Génie Informatique	60
3	Génie Electrique et Electronique	Génie Electrique et Electronique	50
4	Génie Mécanique et Industriel	Génie Mécanique	50
5	Génie Minier et Minéral	Génie Minier et Minéral	35

6	Ingénierie Pétrolière	Ingénierie Pétrolière	35
7	Génie Chimique et Biologique	Biotechnologie et Ingénierie des Procédés Alimentaires	50
		Génie Biomédical et Maintenance des Equipements Médicaux	50
	TOTAL		400

Article 2: Le concours d'entrée est ouvert aux Camerounais des deux sexes. Les candidats au concours doivent être titulaires de l'une des qualifications générales suivantes (**bien vouloir se référer à l'article 4 ci-dessous si vous participez sous réserve**):

- Le General Certificate of Education Ordinary Level dans les matières scientifiques (y compris les mathématiques), Langue Anglaise ou un test d'aptitude en langue Anglaise et le General Certificate of Education Advanced Level en au moins deux matières scientifiques. Les études religieuses ne sont pas considérées. Une moyenne en Mathématiques est requise au General Certificate of Education Advanced Level ou au Baccalauréat pour les candidats ayant le General Certificate of Education Ordinary Level ou le Probatoire sans moyenne en Mathématiques.
- Le Technical GCE Ordinary Level avec la moyenne en Mathématiques et en langue Anglaise ou un test d'aptitude en langue Anglaise, et le Technical GCE Advanced Level ayant obtenu la moyenne en au moins deux matières professionnelles. Une moyenne en Mathématiques est requise au Technical GCE Advanced Level pour les candidats ayant le Technical GCE Ordinary Level sans moyenne en Mathématiques.
- Le Probatoire C, D, E, F1, F2, F3, F4, MISE et TIC; avec une moyenne en Mathématiques et en Langue Anglaise ou un Test d'aptitude en Langue Anglaise, et par conséquent, un Baccalauréat avec la moyenne en au moins deux matières scientifiques. Une moyenne en Mathématiques au Baccalauréat est requise pour les candidats n'ayant pas obtenu la moyenne en Mathématiques au Probatoire.
- Tout autre diplôme équivalent reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur

Une moyenne au GCE Advanced Level ou au Baccalauréat en les matières liées aux séries ou spécialités suivantes pourrait être un avantage, cependant ceci n'est pas éliminatoire:

N/S	Département	Programme	Matières de spécialité
1	Génie Civil et Architecture	Génie Civil	Mathématiques et Physique au GCE ou Baccalauréat General C, D, E ou GCE A/L Technical ou BAC Technique (F4, GTTO, MEB)
2	Génie Informatique	Génie Informatique	Mathématiques au GCE ou Baccalauréat General C, D, E ou GCE A/L Technical ou BAC Technique (F2, F3, MISE; TIC)
3	Génie Electrique et Electronique	Génie Electrique et Electronique	Mathématiques et Physique au GCE ou Baccalauréat General C, D, E ou GCE A/L Technical or BAC Technique (F2, F3, MISE; TIC)
4	Génie Mécanique et Industriel	Génie Mécanique	Mathématiques et Physique ou Mathématiques et Chimie au GCE ou Baccalauréat General C, D, E ou GCE A/L Technical or BAC Technique (F2, F3, MISE; TIC, etc)
5	Génie Minier et Minéral	Génie Minier et Minéral	Géologie et Chimie ou Géologie et Mathématiques ou Géologie et Physique, ou BAC General C, D, E
6	Ingénierie Pétrolière	Ingénierie Pétrolière	Mathématiques et Physique ou Mathématiques et Géologie ou Physique et Chimie ou Baccalauréat General C, D, E
	Génie Chimique et Biologique	Biotechnologie et Ingénierie des Procédés Alimentaires	Biologie et chimie au GCE ou au Baccalauréat Général C et D.
		Génie Biomédical et Maintenance des Equipements Médicaux	Biologie, physique et mathématiques au GCE ou au Baccalauréat Général C, D, E, F2, F3, F5, Maintenance Biomédicale

Article 3: Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes:

- Un formulaire d'inscription dûment rempli et enregistré par le candidat, en ligne, sur le site de NAHPI, www.nahpi.cm, après le paiement des frais d'examen d'entrée mentionnés ci-dessous, le ou avant le **10 Septembre 2020**. La page de confirmation d'enregistrement ou le récépissé d'enregistrement doivent être imprimés et une copie de celui-ci doit être déposée avec les autres documents énumérés ci-dessous. Le paiement des frais d'inscription est une condition préalable à l'inscription en ligne.
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'administration datant de moins de trois (03) mois,
- Une copie certifiée conforme du GCE O/L ou du Probatoire ou diplôme équivalent datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du GCE A/L ou du baccalauréat ou du diplôme équivalent datant de moins de trois (03) mois ;
- Des copies certifiées conformes des relevés de notes du GCE O/L ou du Probatoire et du GCE A / L ou du Baccalauréat ;
- Un reçu (original) moyennant le versement de vingt mille (20 000) FCFA comme frais d'inscription non remboursables dans le compte de NAHPI, délivré par la Banque UBA et portant le code bancaire **10033**, le code d'agence **05204** et le numéro de compte **0400400009038**. **Aucune autre forme de paiement n'est acceptée;**
- Quatre photos d'identité (4x4);
- Une grande enveloppe timbrée à 400 francs à l'adresse du candidat ;

Article 4: Les candidats en attente des résultats des diplômes mentionnés à l'article 2 ne seront admis au concours qu'après présentation de la copie certifiée du relevé de notes de leur GCE A/L ou de leur Baccalauréat obtenu en 2020 le jour de l'examen écrit ou une semaine au plus tard, après la publication de ces documents par le comité d'examen compétent.

Article 5: Les dossiers complets doivent être portés au centre d'examen écrit et déposés au chargé de mission de NAHPI le jour de l'examen écrit.

Article 6: Seuls les candidats ayant déposé les dossiers de candidature complets et dans les délais fixés seront autorisés à concourir. Ils devront se munir de leur **Carte Nationale d'Identité**, qui devra être présentée aux autorités du concours.

Article 7: Les épreuves écrites se dérouleront le **17 Septembre 2020** dans les seuls centres suivants: **Bafoussam, Bambili, Buea, Douala et Yaoundé**. Les détails sur les centres de concours seront publiés quelques jours avant la date d'examen sur le réseau CRTV ou sur le site web de NAHPI, www.nahpi.cm.

Article 8: Les épreuves du concours seront organisées comme suit:

Programme	Enseignement	1 ^{ère} Epreuve (1.5 hrs)	2 ^{ème} Epreuve (1.5 hrs)	3 ^{ème} Epreuve (1hr)
Génie Civil et Architecture	General	Mathématiques générales A/L	Physique A/L	Culture Générale
	Technique	Mathématiques techniques A/L	Mécanique appliquée	
Génie Informatique	General	Mathématiques générales A/L	Physique A/L	
	Technique	Mathématiques techniques A/L	Informatique	
Génie Electrique et Electronique	General	Mathématiques générales A/L	Physique A/L	
	Technique	Mathématiques techniques A/L	Machines Electriques, Electronique et Electricité	
Génie Mécanique et Industriel	General	Mathématiques générales A/L	Physique A/L	
	Technique	Mathématiques techniques A/L	Mécanicien appliqué	
Génie Minier et Minéral	General	Géologie générale OU Mathématiques A/L	Chimie A/L	
Ingénierie Pétrolière	General	Physique générale OU Mathématiques A/L	Chimie A/L	
	Technique	Mathématiques techniques A/L	Péto-chimie	

Biotechnologie et Ingénierie des Procédés Alimentaires	General	Biologie générale A/L	Chimie A/L
Génie Biomédical et Maintenance des Equipements Médicaux	General	Biologie générale OU Mathématiques A/L	Physique A/L

Article 9: Le concours sera évalué de la manière suivante:

- 1^{re} Epreuve: 30/100; 2^e Epreuve: 30/100; 3^e Epreuve: 10/100; Etude de dossiers: 30/100

Article 10: L'étude des dossiers tiendra compte des éléments suivants:

- Les notes obtenues au GCE O/L et au GCE A/L ou des moyennes obtenues au *Probatoire* et au *Baccalauréat*
- L'âge du candidat
- La durée des études secondaires
- Les matières de spécialité réussies au GCE A/L et ou au *Baccalauréat*

Article 11:

- (1) Le programme scolaire pour l'examen est celui de Upper Sixth (Terminale) et Lower Sixth (Première) Science les candidats du sous-système anglophone ou des séries scientifiques et techniques de Première et Terminale mentionnées ci-dessus pour les candidats du sous-système francophone.
- (2) Il n'y aura pas d'examen oral.

Article 12: Un jury désigné par l'autorité compétente préparera la liste des candidats retenus par programme, par ordre de mérite, et la soumettra, en stricte conformité, au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour publication.

Article 13: Les candidats retenus se présenteront à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique pour les formalités d'inscription dans les quinze (15) jours suivant la date de publication des résultats définitifs. Les candidats qui ne respecteront pas cette exigence, le cas échéant, seront remplacés par ceux figurant sur la liste d'attente suivant l'ordre du mérite, par le biais d'un communiqué de presse publié par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur sur la recommandation du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda.

Article 14:- Les candidats retenus qui obtiennent un Diplôme d'Ingénieur de Travaux (B.Eng) de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda après quatre (04) années d'études réussies sont admissibles pour une année de formation pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur de Conception (M.Eng) s'ils poursuivent leurs études immédiatement.

Article 15: 16: Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité du Ministère de l'Enseignement Supérieur sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et publiée en anglais et en français partout où besoin sera.



**Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur**

Jacques FAME NDONGO